



REGLEMENT INTÉRIEUR – « Passerelle »

Accueil de loisirs 10 - 12 ans

PRÉAMBULE :

Le service jeunesse AJICO est un service intercommunal déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il propose des activités éducatives, sociales, culturelles et de loisirs.

Il accueille les enfants des communes des Touches et Nort-sur-Erdre à partir de l'année de leur 10^{ème} anniversaire et jusqu'à 12 ans.

ART 1 - FONCTIONNEMENT

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
<p>- Mercredi de 10h - 17h30 en activité ou en accueil libre + navettes pour les enfants des Touches - Un péri et post centre est organisé de : 7h30 à 10h et de 17h30 à 18h30</p> <p>Les inscriptions se font à la ½ journée SANS REPAS ou JOURNÉE Le programme est disponible sur le site de l'AJICO le programme</p>	<p>Du Lundi au vendredi de 10h - 17h30 en activité ou en accueil libre + navettes pour les enfants des Touches Un péri et post centre est organisé de : 7h30 à 10h et de 17h30 à 18h30</p> <p>Les inscriptions se font à la ½ journée SANS REPAS ou JOURNÉE.</p>

Les temps d'ouverture et le programme sont susceptibles d'évoluer en fonction des obligations réglementaires ou de toute autre contrainte, indépendante de l'organisateur.

Les arrivées et départs échelonnés sont uniquement possibles sur les temps de péri et post accueil.

Les enfants peuvent être inscrits soit à la ½ journée (sans repas), ou à la journée (le repas devra être fourni par les familles, mais le temps du midi sera encadré par les animateurs).

EQUIPE D'ANIMATION

Sous la direction de l'AJICO, l'équipe est composée d'une animatrice référente, d'animateurs permanents et vacataires. Le personnel d'animation est qualifié conformément à la réglementation en vigueur.

LIEUX D'ACCUEIL

L'espace dédié aux jeunes de la passerelle, se situera dans les préfabriqués qui se trouvent dans la cour de l'école de la Sablonnais. Ils pourront bénéficier de certaines cours de l'école, et du préau (de la cour roue). Certaines activités seront organisées dans les locaux de l'AJICO afin que ceux-ci s'imprègnent de leur futur local.

NAVETTES

Des navettes sont assurées pour la commune des Touches pour se rendre au local de Nort-sur-Erdre, point de départ des activités. Elles sont mises en place uniquement sur les créneaux identiques à l'AJICO 11 - 15 ans (voir tableau des horaires navettes sur le site de l'AJICO).

AUCUNE navette ne sera proposée pour les accueils péri et post centre.

Les navettes et ses points de ramassage :

- Sur le parking de la salle polyvalente
- A la marchanderie (coté lotissement près des conteneurs).

Les familles des Touches qui souhaitent se rendre au local de Nort par leurs propres moyens sont tenues d'en informer le service.

Les jeunes ne peuvent pas être ramenés directement à leur domicile. La navette peut déposer des jeunes sur le trajet si cela n'implique pas de détours.

AUTORISATION DE SORTIE

Les parents doivent s'assurer que leur jeune peut rentrer seul à la fin de l'activité en quittant le local de la passerelle, ou lors de la descente de la navette, en ayant coché sur la feuille d'adhésion la case correspondante. Dans le cas contraire, les jeunes ne sont pas autorisés à quitter le local seul.

Tous les jeunes doivent impérativement informer l'équipe d'encadrement de leurs arrivées et départs.

REGLES DE VIE AU LOCAL

Chacun s'engage au respect mutuel des animateurs et intervenants, des jeunes, des locaux et du matériel.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. De même, l'apport, l'usage et la consommation d'alcool, de drogues, boissons énergisantes ou autres substances illicites ou entraînant des troubles du comportement sont formellement interdits.

Les jeunes doivent se conformer aux consignes de sécurité édictées par l'équipe d'encadrement.

Tout comportement dangereux et/ou irrespectueux peut faire l'objet d'une procédure particulière :

- Avertissement verbal
- Convocation des parents,
- Exclusion temporaire ou définitive
- radiation d'une inscription ou rapatriement immédiat lors des séjours (aux frais de la famille)

En cas de perte ou d'échange de vêtement ou objet, le personnel ne pourra être tenu responsable.

TRAITEMENT MEDICAL

Les familles sont invitées à transmettre le protocole d'accueil individualisé de leur jeune le cas échéant. Aucun traitement ne pourra être pris sans ordonnance médicale.

ART 2 – INSCRIPTION ANNUELLE

Les jeunes qui fréquentent le local ou participent aux activités et séjours du programme doivent impérativement remplir un dossier d'inscription.

Obligatoire	Facultatif
une fiche adhésion/sanitaire par jeune (pour les réinscriptions elle doit être visée chaque année par le responsable légal)	<u>Le mandat de prélèvement + le RIB (au format IBAN BIC) pour les prélèvements automatiques*</u>
Le numéro d'allocataire CAF ou une attestation de quotient familial MSA* ou l'avis d'imposition ou de non imposition ainsi que le relevé des prestations familiales (pour les familles qui ne sont pas en mesure de fournir leur quotient)	

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de l'AJICO : <https://sites.google.com/view/ajico> ou sur www.nort-sur-erdre.fr, www.lestouches.fr, (rubrique enfance jeunesse)

Les familles recevront ensuite par mail un identifiant et un mot de passe afin d'accéder à l'interface « espace famille »

ART3- INSCRIPTION AUX ACTIVITES DU PROGRAMME

Les familles reçoivent la plaquette d'activités et les horaires à chaque période de vacances :

- Par mail
- Sur le site internet de l'AJICO <https://sites.google.com/view/ajico>
- Sur les sites internet des mairies : www.nort-sur-erdre.fr; www.lestouches.fr
- Sur la page facebook de l'AJICO
- Ces informations sont également affichées aux panneaux d'affichage municipaux

Une fois l'inscription annuelle effectuée, les familles peuvent réserver des activités du programme. Pour cela :

- ils se déplacent aux permanences d'inscription (un créneau uniquement au local de Nort sur erdre)
- ils complètent le formulaire d'inscription en ligne sur le site de l'ajico <https://sites.google.com/view/ajico>

Il est possible de consulter la disponibilité des places grâce à un fichier consultable sur le site internet. La famille sera prévenue par mail en cas d'inscription sur une activité déjà complète. Toute activité réservée sera facturée (sauf annulation voir art 4).

Les réservations sont ouvertes **UNIQUEMENT** aux jeunes des communes de Nort sur erdre et des TOUCHES à partir d'une date déterminée. Celles ci restent possibles jusqu'à la veille de l'activité dans la limite des places disponibles, en respectant un maximum de 24 places.

Une proportion 20% de place, sera réservée au Touches, et ce jusqu'à 1 semaine avant le début de l'activité.

Il appartient à chaque famille de noter les activités réservées. Pour les familles, un outil pour consulter les activités réservées est disponible sur le site de l'AJICO. Il est consultable 72 heures après le début des inscriptions.

A partir du mois de septembre, les inscriptions et toutes les démarches de suivi de celles-ci, se feront par l'intermédiaire de l'espace famille « CONCERTO ». Cependant, le site internet de l'AJICO permettra toujours de mettre en ligne le programme et les informations générales. Il sera consultable par toutes les familles.

ART4- ANNULATION

Les activités annulées par les familles ne donneront pas lieu à une facturation, uniquement dans les cas suivants :

- Annulations au moins 7 jours avant.
- Maladie (justificatif médical à fournir)
- Evénement familial exceptionnel

Pour les séjours, les acomptes versés par la famille ne seront remboursés qu'en cas de maladie ou événement familial exceptionnel ne permettant pas au jeune de partir au séjour.

Il est demandé **aux familles de prévenir le service** lorsque le jeune ne peut se rendre à l'activité prévue dans le but de faciliter le départ du groupe et libérer des places pour un autre jeune.

ART 5 - TARIFS

	½ journée SANS sortie	½ journée AVEC sortie	Journée SANS sortie	Journée AVEC sortie	Pré et Post accueil Au ¼ d'heure Jusqu'au 31/08/2021	Pré et Post accueil Au ¼ d'heure A partir du 01/09/2021
Taux	0.575%	0.775%	0.943%	1.142%	0.06%	0.0609%
Plancher	3.5€	4.71	5€	6.05€	0.10€	0.10€
Plafond	8.63€	11.63	14.15€	17.15€	0.68€	0.69€

Toutes les ½ journées de l'après midi ont inclus le gouter.

Toutes les journées sont sans le repas, les familles devront fournir le pique nique OU repas chaud.

Le soir, aucun retard ne sera admis. Si cette situation devait se présenter, une majoration de 15€ sera appliquée par famille.

Le tarif de la journée ou ½ journée est appliqué au taux d'effort sur le quotient familial, selon la formule suivante :
Quotient familial X Taux à l'effort en fonction du moment de la journée et l'activité choisie.

EX : ½ journée SANS sortie: QF 1000 X 0,575% = 5.75€ la ½ journée.

Ainsi, chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette du tarif plancher au tarif plafond.

Une simulation personnalisée des tarifs est disponible sur le site internet de l'AJICO.

Le quotient de chaque famille est réactualisé en janvier, il peut être actualisé en cours d'année sur demande de la famille. L'absence de document justifiant de ce quotient entraîne l'application du tarif maximum.

ART6- FACTURATION

Les factures sont consultables sur l'espace famille le mois suivant la période d'activités. Les familles sont prévenues par mail lorsqu'une facture est émise. Une copie papier peut être envoyée par courrier sur demande lors de l'inscription.

Sécurisé et accessible depuis le site internet de l'AJICO ou des 2 mairies, l'espace famille permet d'accéder à votre compte famille en ligne avec un identifiant et mot de passe individuel. Cette interface donne la possibilité de :

- Visualiser et imprimer ses factures
- Payer ses factures en ligne (lien sur la page de présentation)
- Modifier ses coordonnées

ART 7 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

Dématérialisé :

- Le paiement en ligne (lien sur le site AJICO ou mairies ou trésor public)
- Par prélèvement automatique (formulaire à compléter)

Au Trésor Public :

- Le paiement par carte bancaire sur place ou par téléphone
- Le dépôt ou l'envoi de chèques bancaires (à libeller au trésor Public)

Directement à l'AJICO : à déposer pour le mois en cours **avant l'émission des factures** :

- Les liquidités (prévoir l'appoint)
- Les chèques vacances et les chèques sport loisirs (le service ne rend pas la monnaie)
- Par chèques UNIQUEMENT pour les acomptes et soldes des séjours